

# Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** Question écrite  
**Titre :** Quel est le taux de logements vacants dans les immeubles de la Ville?  
**Initiant-e(-s) :** Mathilde MAILLARD

---

Dans le contexte de pénurie de logement que connaît le Canton de Vaud, et en particulier la Ville de Lausanne, la question du taux de logement vacant est centrale. Si des statistiques sur le taux de logement de vacant dans le district de Lausanne sont publiées chaque année par le Canton de Vaud (0,62 % au 1er juin 2024), le taux de logement vacant au sein des immeubles appartenant à la Ville et des immeubles gérés par la Ville dans le cadre de son mandat avec la CPCL n'est pas connu de la soussignée.

Il a en outre été porté à son oreille, deux exemples récents d'appartements propriétés de la CPCL et gérés par la Ville (à l'heure du dépôt de la présente question), qui n'auraient pas été remis à la location suite aux départs des précédents locataires (chemin de Bérée). Ces vacances sont d'autant plus surprenantes qu'elles concernent des logements relativement neuf qui ne devraient pas nécessiter de gros travaux de rénovation et qui devraient pouvoir être remis à la location rapidement.

**Conclusions :**

Quel est le taux de logements vacants pour les immeubles destinés à l'habitation propriété de la Ville, respectivement, gérés par la Ville dans le cadre de son mandat avec la CPCL ?

Combien de logements vacants cela représente-t-il ?

Dans l'hypothèse où le taux de logements vacants, respectivement le nombre de logements vacants, visé ci-dessus était supérieur à la moyenne lausannoise, comment la Municipalité l'explique-t-elle ?

---

Lausanne, le 5 novembre 2024

**Signataire(s) :**  
Mathilde Maillard

-----  
